



Compte Rendu du CA de l'UL du 05/02/2019 par le SNPTES

Le CA débute à 9h20.

Procurations : 2

1. Informations du Président

Président : mobilisation sur l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires. Dans certaines UFR, le pourcentage de ces étudiants est assez élevé (25% à la FST Vandoeuvre par exemple) et certains responsables de masters expriment des inquiétudes quant à la pérennité de leurs filières. Le principe de cette mesure, par ailleurs, fait débat. La Ministre va déléguer une mission pour étudier les effets potentiels. L'UL, c'est 7 000 étudiants extra-communautaires, et 2 000 qui sont considérés comme communautaires (Suisse, accords particuliers, etc.). La Ministre a décrit des périmètres dans les modalités d'exemption de cette mesure.

Président : le Premier Ministre a annoncé une loi de programmation pour la recherche, reconnaissant qu'il s'agit d'un processus long. En amont, une période de travail pour déterminer le contenu de la loi. Adoption prévue fin 2019, début 2020.

Président : installation des nouveaux CT et CHSCT. Le semestre à venir sera chargé, notamment avec la mise en place du RIFSEEP. Il devrait simplifier notre système d'intéressement.

Président : accueil de Laurence MARTIN, représentante Collège C en lieu et place d'Eric BEGEL.

Budget : différentes annonces de revirement. La première lettre nous enlevait le GVT 2018 déjà versé et ne nous donnait pas le GVT 2019. Après bronca des Présidents, le GVT 2018 nous est laissé dans le socle établissement. En revanche nous n'avons pas le GVT 2019. Globalement notre Subvention pour Charge de Service Public est en augmentation, essentiellement à cause de mesures prises et compensées par l'Etat (augmentation de la CSG et mesures dans le cadre du PPCR). Peu d'augmentations de fonctionnement. On verra avec le compte financier 2018 ce qui est envisageable.

Arrivée d'une délégation et lecture d'une motion opposée à l'augmentation des frais d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires.

Débat : OK avec la motion proposée par le Président dans sa première partie, qui rejoint celle de la délégation, puisqu'elle demande le retrait du décret. En revanche, la deuxième partie envisage déjà les mesures d'adoucissement une fois le décret pris. Est-ce pertinent ? Il vaudrait mieux rester à la première partie.

Président : cette motion est issue d'une proposition d'un étudiant qui envisageait déjà les 2 temps. Par ailleurs, il restera sur une position règlementaire, donc il n'annoncera pas qu'il n'appliquera pas le texte. Il ne faut pas jouer sur les peurs des étudiants déjà présents, à qui on appliquera les mêmes règles que celles avec lesquelles ils ont été accueillis. Le timing de prise du décret (mars 2019) n'a jamais été remis en cause, d'ailleurs quand Campus France a ouvert en novembre 2018, les nouveaux tarifs étaient affichés. Même si le décret n'est pas encore paru, le gouvernement a de fait acté cette augmentation, il s'agit donc de faire au mieux avec ce qui va nous être imposé.

Un représentant du Collège A est pour la prise d'une position forte sans ambiguïté. Il faut dissocier les choses, et d'abord nous exprimer clairement sur notre opposition au décret.



Sortie de la délégation et suite du débat.

Président : la question divise les Présidents. La mesure n'est ni concertée, ni préparée. Le traitement de la francophonie n'est absolument pas envisagé.

Un représentant étudiant de l'UNEF nous invite à nous prononcer clairement contre le décret. La deuxième partie est complémentaire.

Un autre représentant du Collège A considère que la deuxième partie affaiblit la première. Ensuite, il ne faudrait pas évoquer que cela affaiblit nos formations, avant tout ce sont les étudiants qui sont victimes.

Président : au niveau national, la Conférence des Grandes Ecoles de Commerce est pour la mesure, ainsi que quelques sites universitaires. Dans la presse, on joue sur les mots, car Strasbourg n'a jamais dit qu'il n'appliquerait pas la mesure. Il propose qu'on enlève la seconde partie.

Le débat continue sur la pertinence ou pas d'inclure cette deuxième partie. Le Président décide donc de faire voter le CA sur son ajout ou non. A majorité le CA se prononce contre.

En conséquence, le CA est appelé à se prononcer sur la demande de retrait de la mesure, en cohérence avec la charte des valeurs de l'Université de Lorraine.

[Vote : unanimité pour.](#)

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018

[Vote : 2 abstentions, autres pour.](#)

Enjeux stratégiques

3. Autoévaluation à mi-parcours du label européen « Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R) »

La VP RH explique que ce label est une reconnaissance européenne de la qualité de notre politique de RH pour les chercheurs : aspects éthiques, recrutement, conditions de travail et sécurité sociale, formation. Ce label permet d'utiliser le logo et nous engage dans une démarche de qualité continue. Il s'agit ici d'une évaluation à mi-parcours.

[Vote : unanimité pour.](#)

4. Politique partenariale de l'Université de Lorraine (information, échanges)

La VP CA précise que c'est une demande récurrente de la part des administrateurs, d'où la présentation de Michel FICK, VP en charge de cette politique.

Le VP Partenariat dresse un état des lieux en 2017. L'UL est jeune, beaucoup de choses ont été mises en place entre 2012 et 2017, mais le secteur est complexe, multiple, et il fallait que les mesures se mettent en place et se stabilisent.

Tout un tas d'organismes lorrains (une trentaine...) s'occupent de transfert en Lorraine. C'est très... « riche ». Il y a clairement volonté de la région Grand Est d'être fer de lance dans cette activité.



Structures de base du système : pour l'entrepreneuriat : PEEL ; pour la valorisation : SATT Sayens. Plus évidemment LUE et toute l'offre des laboratoires en R&D en amont.

Mais l'offre partenariale UL est toujours à rendre plus lisible et accessible. La Direction des Partenariats devient donc la DEPaS (Direction de l'Entrepreneuriat et des Partenariats Socio-économiques), avec une directrice à profil plus commercial que technique.

L'UL va s'équiper d'un CRM (outil de gestion des partenariats) pour savoir avec qui l'UL travaille au quotidien. Une offre de service globale de l'UL à destination du monde socio-économique sera mise en place.

Mise en place d'actions de fidélisation : chaires (2 en 2017, 10 prévues en 2019) en lien avec la fondation, sur le temps long (3 à 5 ans) ; création d'un réseau de référents entreprise au sein de l'UL ; création d'une fondation de coopération scientifique ; réflexion autour d'une filiale de l'UL ; aide à la constitution de dossiers Crédit Impôt Recherche pour les PME-PMI-TPE ; promotion du doctorat auprès des PME (CIFRE par exemple) ; organisation de rencontres thématiques avec les grands groupes.

5. Participation de l'Université de Lorraine au Groupe d'Intérêt Public (GIP) ARTEM Nancy

F. ROUSSEAU, Directeur de Mines Nancy explique que l'Alliance ARTEM fête son 20^{ème} anniversaire. C'est statutairement une association qui a permis le démarrage mais qui avait un caractère provisoire. Aujourd'hui une structuration sous forme de GIP est envisagée : existence d'une personne morale de droit public à caractère administratif, destinée à la gestion d'activités d'intérêt commun, structuration Université de Lorraine – Mines Nancy, ENSAD, ICN Business School.

Le Président précise le fort engagement de la Métropole et l'accord de l'UL sur ce point.

Une représentante du Collège A signale que d'autres structures cohabitent sur le site ARTEM : IJL, ISAM-IAE. Comment ces dernières sont-elles structurées ? Car pour ce qui est de la réservation de salles par exemple, priorité est toujours donnée à l'Alliance.

Le Directeur de Mines Nancy répond que la gestion du Campus est distincte de l'Alliance.

Une représentante BIATSS s'interroge sur le budget qui passe de 40 à 510 k€. Les ressources propres de ce GIP sont dérisoires, d'où vient le financement ?

Le Directeur de Mines Nancy précise qu'ARTEM c'est environ 2 M€/an, essentiellement les heures de pédagogie des Ecoles calculées au coût complet. Quelques centaines de milliers d'euros sont liées aux actions ARTEM. Dans le cadre du Pacte Lorraine, les salaires de 2 chargés de missions sont inclus. Les recettes sont essentiellement des subventions venant de l'extérieur.

Président : l'UL ne participe pas directement, uniquement via la contribution de l'Ecole.

Cette représentante s'interroge sur le statut des personnels de droit privé ?

Le Directeur de Mines Nancy indique que la coordinatrice est embauchée en CDD, aujourd'hui par Mines Nancy, demain par le GIP.

Un représentant du Collège B signale que le CT s'est prononcé contre à majorité sur le fait de recruter des CDD de droit privé avec des financements publics, on organise la précarité.

Un représentant du Collège A souhaite savoir quel lien il y aura avec les conseils de l'UL ? On a l'impression qu'on crée une composante quelque peu autonome dans notre Université.

Le Directeur de Mines Nancy répond que le GIP n'a pas qu'un but économique. Notre modèle est copié, on était novateurs il y a 20 ans, aujourd'hui on devient banal. Il faut



avoir une démarche ambitieuse. On veut s'ouvrir aux autres, et c'est très compliqué avec une association. On est membre ou non. Dans un GIP, on a des membres fondateurs, des membres associés, etc. On pourra également gérer directement les missions des personnels, les actions transversales ARTEM, etc.

Un autre représentant du Collège A se demande si on a bien pris soin de regarder la structuration des choses au niveau du Campus ? Le GIP va-t-il ou non impacter sur les fonctionnements des laboratoires, pôles scientifiques, etc.

Le Directeur de Mines Nancy considère qu'ARTEM ne se substitue pas aux Ecoles, il permet juste d'organiser des actions communes (ateliers entre autre), de favoriser l'intendance, etc. Quand on parle de recherche ARTEM, on parle de recherche en pédagogie, pas de recherche scientifique...

Vote : 6 contres, 4 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est prononcé contre du fait d'une part que nous ne pouvons cautionner que de l'argent public finance des recrutements de droit privé et participe par la même occasion au développement de la précarité professionnelle, et d'autre part qu'on crée une structure qui peut aller vers de l'autonomie forte au sein de l'Université, ce qui pose question.

6. Restructuration du secteur de formation des sciences expérimentales et formelles à Metz

Président : constat général de l'audit que les discussions et conclusions ne sont pas assez partagées dans ce dossier. Des garanties sont également à apporter sur l'UFR unique au sein du Collégium ST. Le calendrier initial sera extrêmement difficile à tenir.

Conclusions : revoir le calendrier, se donner plus de temps de partage, voir la complémentarité UFR – Ecole MISTA, (Management, Ingénierie, Sciences et Technologies Avancées) donner une orientation franco-allemande à MISTA, garantir les moyens.

Le représentant de Metz Métropole constate que les avancées sont claires, mais trouve inacceptable qu'on bute encore sur des éléments de détail, il votera donc contre un allongement des délais. Il faut que l'on se bouge, car la demande des entreprises est là.

Président : on a repris à l'UL un dossier sur lequel les acteurs locaux ne se mettaient pas d'accord. On peut mettre la pression sur les gens, on peut accélérer, mais on a un risque que la CTI (Chambre de Commerce et d'Industrie) ne valide pas. Or il y a un intérêt pour les étudiants d'avoir cette école et une UFR unique, on doit donc faire en sorte que le dossier passe, et ce n'est pas possible en force.

Le Directeur du Collégium L-INP confirme que la CTI n'accepterait pas le dossier en l'état.

Un représentant du Collège B fait le même constat sur l'intérêt du projet, mais on n'a pas avancé d'un iota depuis un certain temps, alors qu'on vise à attirer plus d'étudiants dans le domaine des sciences. On peut développer des relations entre les formations, on peut attirer des étudiants, on a un vrai projet. Et ce qu'on lui oppose, ce sont des refus d'envisager la moindre restructuration. La position des principaux concernés n'a pas évolué, fort scepticisme quant à l'issue...

Président : partage cet avis, c'est bien pour cela que la démarche est top-down et pas bottom-up...

Vote : 2 contre, 13 abstentions, autres pour.



Vie Universitaire

7. Schéma Directeur de la Mission Handicap :

a) bilan 2018

Chargé de mission handicap : 2018 était la première année du nouveau schéma directeur 2018-2022. Notre taux d'obligation d'emplois est à 2,8%. 1,3% des étudiants inscrits à l'UL sont également reconnus comme handicapés. Dans nos actions, un socle d'activités pérennes (accessibilité, sensibilisation, accompagnement, accessibilité des ressources numériques...) ; en 2018 des initiatives ont été lancées : développement de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, création d'un vadémécum des bonnes pratiques, enquêtes sur les attentes en termes d'activités physiques et sportives, guide d'accessibilité des manifestations étudiantes. Une communication dédiée est également mise en place.

Coût total de ce schéma : 418,5 k€. La dotation de l'Etat ne couvre pas toutes les actions, l'Etablissement doit rajouter 100 à 150 k€.

[Vote : unanimité pour.](#)

b) perspectives 2019

Chargé de mission handicap : pour 2019, les actions pérennes continuent. Dans les nouvelles actions, on notera la création de vidéos témoignages, et la stimulation d'un projet interdisciplinaire ainsi que le soutien au projet menée par le LISEC.

[Vote : unanimité pour.](#)

8. Évolution des critères d'éligibilité au Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) à compter de l'année 2019

[Vote : unanimité pour.](#)

9. Affectation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

VP CVU : cette contribution est inscrite dans la loi ORE. Elle favorise l'accueil et l'accompagnement social sanitaire culturel et sportif des étudiants. Elle est de 90 €/étudiant sauf exonération (boursiers, réfugiés, etc.). L'UL a reçu pour le moment 41 €/étudiant assujetti (un peu plus de 56 000). La différence entre les 90 et les 41 € vient du fait d'une part qu'on a reçu seulement une partie de la recette, d'autre part que certains étudiants assujettis sont exonérés, le montant par étudiant est donc plus faible puisque l'assiette n'est pas la même. Les recettes nouvelles représentent environ la moitié du montant total, puisque d'autres recettes ont été transférées (montants FSDIE, SUMMPS, SUAPS).

Les montants reçus sont affectés pour moitié à la politique structurante de la DVUC, et pour l'autre à des projets d'acteurs de la communauté universitaire. Attention, la CVEC ne permet pas de financer de la formation.

[Vote : 1 abstention, autres pour.](#)



Recherche & Valorisation

10. Règlement du dispositif d'aide à la mobilité internationale en doctorat de l'Université de Lorraine

VP déléguée à la Stratégie Doctorale : il a été acté de dégager une enveloppe de 250 k€ sur 2019 et 2020 pour envoyer des doctorants acquérir des nouvelles compétences à l'étranger (DrEAM). Rédaction d'un règlement définissant les critères d'éligibilité, de sélection, etc. Modalités de financement : un A/R de 1 500 € max, des indemnités déplacement plafonnées à 5 000 € max, le forfait tient compte des autres aides (Erasmus+ par exemple). La mobilité sera reconnue au sein de la formation doctorale.

Un représentant du Collège A considère que cela aide aussi et surtout à créer des partenariats internationaux.

[Vote](#) : unanimité pour.

11. Dossiers « manifestations scientifiques d'intérêt majeur » et « manifestations scientifiques d'envergure intermédiaire » de l'appel à projets Région Grand Est 2019

[Vote](#) : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

12. Calendrier pédagogique 2019-2020 – cadre général

13. Contrôle de l'assiduité – rentrée 2019

14. Demande de renouvellement du Diplôme d'Université (DU) DISTECH+

15. Demande d'intégration d'un parcours-type en L3 Gestion

16. Modification des Modalités d'admission Rentrée 2019 (en L3 Gestion)

[Vote groupé sur les points 12 et 14 à 16](#) : unanimité pour.

[Vote sur le point 13](#) : 2 abstentions, autres pour.

Prévention & Sécurité

17. Bilan 2017 Santé et Sécurité au travail

Directrice DHSE : le budget de la Direction est de 403 k€ en 2017. Plus forte partie, collecte des déchets chimiques (190 k€), puis déchets radioactifs (on a trouvé des sources orphelines). Réseau de 216 assistants de prévention (187 UL, 24 CNRS, 4 INRA et 1 INRIA). Egalement 30 personnes compétentes en radioprotection (PCR).



18. Programme d'actions 2018-2019 de Prévention des Risques Professionnels

[Vote groupé sur les points 17 et 18](#) : unanimité pour.

Affaires Financières

19. Politique de recouvrement et à l'utilisation de la saisie à tiers détenteur (SATD)

Point reporté.

20. Demande de remise gracieuse concernant un déficit dans une régie

[Vote](#) : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

21. Statut de l'élu au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

22. Modification des statuts de l'UFR Arts, Lettres et Langues – Metz

Un représentant du Collège B note la disparition d'un département de langues. Quel est le devenir des enseignants de ce département ?

VP CA : Le Directeur de l'UFR est en accompagnement de ces personnels, il n'y a plus de département, mais les collègues assurent l'ensemble de leur service.

23. Modification des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne

24. Statuts de l'EA 4372 Centre de Recherches sur les Cultures et les Littératures Européennes : France, Europe Centrale, Europe Orientale (CERCLE) ; modification de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine

25. Désignation d'un membre permanent de la Commission Stratégie du Numérique, directeur d'une composante du site messin (en remplacement de M. Florent ROEMER)

[Vote groupé sur les points 21, 23 et 24](#) : unanimité pour.

[Vote sur le point 22](#) : unanimité pour.

[Vote sur le point 25](#) : unanimité pour la candidature de Julien HUSSON.



Patrimoine Immobilier

26. Déclaration d'inutilité publique du bâtiment C de l'ensemble immobilier hébergeant l'ESPE d'Épinal et situé avenue du Président Kennedy en vue de sa restitution au département des Vosges

[Vote](#) : unanimité pour.

Questions Diverses

Deux questions d'un représentant du Collège A.

1. Mise en place d'une procédure de médiation liée à la souffrance au travail.

Président : bien définir l'articulation entre cette démarche de médiation et les prérogatives du CT et du CHSCT, sachant que l'UL dispose d'un désormais d'un second médecin, d'une psychologue du travail, d'une interlocutrice évolution de carrière (E. MOEGLIN).

Ce représentant pense que chacun a son rôle à jouer, il y a des dispositifs qui répondent à certains cas, mais pas forcément à tous, et quelqu'un de son équipe, élu du Sénat (O. CACHARD) a les compétences pour dresser un état des lieux et apporter des éléments.

Président : attentif à cette question, la porte n'est pas fermée.

Le représentant du Collège A consigne au PV que le Président n'a pas souhaité proposer de vote sur ce point en séance.

2. Fonction de responsable de site

DGS : ces fonctions passent au CT et au CHSCT mais pas en CA, car cela ne relève pas de ce dernier. Un exposé sera présenté au CA sur le sujet.

Fin du CA à 15h15

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS